

LE FRANCO-CANADIEN

Publie à St-Jean d'Iberville, Canada.

GABRIEL MARCHAND, Rédacteur-en-chef.

I. BOURGUIGNON, Propriétaire.

FONDE LE 1er JUIN 1860

GRAND AVANTAGE.

A VENDRE

Une magnifique propriété située à 4 milles de la ville de St-Jérôme, contenant 160 arpents de terre, dont 5½ de largeur sur 29 de profondeur, avec maison, grange et autres dépendances dessus construites. Conditions très faciles. Pour plus amples informations s'adresser au

DR. B. LAROCQUE
St. Jean P. Q.

St. Jean, 5 mai 1883.

LA VELOUTINE CH. FAY

Est une poudre de riz spécialement préparée au Bismuth, par conséquent d'une action salutaire pour la peau. Elle est invisible, impalpable et adhérente et donne à tout fraisier et transparence.

CH. FAY

9, RUE DE LA PAIX
A PARIS

IMPRIMERIE

Franco -- Canadien

Rue Champlain, vis-à-vis la
PLACE DU MARCHÉ.

Toutes sortes d'impressions en
Français et en Anglais

A l'usage des Banques, Cours, Bureaux
d'Agence Maisons Commerciales et
Industrielles.

CHEQUES, BILLETS,
EN-TÊTE DE LETTRES,
BORDEREAUX, CIRCULAIRES,
EN-TÊTE DE COMPTE,
CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES, ETC, ETC, ETC,
Formules d'engagement
d'Instituteur.

BLANCS

POUR
GREFFIERS,
AVOCATS,
NOTAIRES,
HUISSIERS
Etc., Etc

AFFICHES,
PROGRAMME,
ETC., ETC., ETC.

FACTUMS,
ETC., ETC.

Exécution prompte, élégante et
à bon marché.

Toute commande envoyée par la
Poste, ou autrement, sera exécutée
immédiatement.

Avis au Commerce Français

M. Maiber, 16 rue de la Grande Batelière
Paris, est le seul agent pour la France
il est exclusivement autorisé à recevoir les
abonnements et les annonces pour le FRANCO
CANADIEN.

CANADA LIFE

Compagnie d'assurance sur la vie.

Les personnes qui s'assurent à cette Compagnie le ou avant le
1er Avril participeront à trois années de Profits au prochain
partage en 1885.

JAMES AKIN,

Agent du District de Montréal.

Bureau 180 Rue St. Jacques, Montréal.

J. W. MARLING, Gérant, P. Q.

P. LaFERRIERE,

Inspecteur.

JEUX DE CROQUETS.

4 billes, 4 maillets, le tout complet et de première
qualité de bois dur, bien peinturé et verni

PRIX 85 CTS

A vendre chez Ed. Arpin, 36, rue Richelieu
St. Jean, P. Q.

O. CHAGNON

MANUFACTURIER ET IMPORTATEUR DE

MEUBLES

ET

SETS DE SALON

DE TOUTES SORTES

Rue Richelieu, St. Jean, P. Q.

M. Chagnon a le plus grand assortiment de meubles de la
ville de St. Jean. Il a aussi l'avantage de fabriquer une
grande partie de ses meubles, ce qui lui donne l'avantage de
vendre à meilleur marché que n'importe qui dans St-Jean, et
même à Montréal.

Cadres et moulures pour Images

Dans les derniers goûts et à des prix excessivement bas. Assortiment complet et varié de

CERCUEILS EN BOIS OU EN FONTE

M. Chagnon a aussi en sa possession un magnifique CORBILLARD pour l'utilité du
public à des conditions raisonnables.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

M. Chagnon vient de transporter son stock complet de cercueils et de meubles, etc, au
numéros 37 & 39, bloc O'Caïn, rue Richelieu.

O. CHAGNON.

Les plus belles étoffes Françaises, Anglaises, Américaines
et Canadiennes pour les saisons du Printemps et de
l'Été viennent d'être reçues chez

O. G. CLÉMENT

MARCHAND-TAILLEUR

NO. 80, RUE RICHELIEU,

Au Bloc Brennan

SAINT-JEAN, P. Q.

Toutes commandes pour HABILLEMENTS qui lui seront con-
fiées seront exécutées d'après les dernières modes et
PAR DES TAILLEURS DE PREMIÈRE CLASSES.

ENTREPOT D'HABILLEMENTS.

L'annonce de E. McCONKEY, pour le prin-
temps de 1883.

Il me fait plaisir d'annoncer à mes amis, clients et tous ceux à qui il plaira de m'honorer
d'une visite, que mon assortiment est maintenant plus complet que jamais à cause du
grand accroissement de mes affaires, et consiste en

Draps de l'ouest de l'Angleterre, étoffes pour habits, écossaises et canadiennes,
étoffes pour pantalons, pour pardessus du printemps.

Ces marchandises sont toutes achetées dans les manufactures les plus en renom et très
appropriées par la fraîcheur de leurs nuances et de leurs patrons, à la saison qui arrive.
Je tiens une ligne spéciale pour les **ULSTERS** de dames.

Toutes commandes qui me seront confiées, seront exécutées d'après les dernières mo-
des et par des ouvriers de première classe. Sous ce rapport, je défie la compétition. Le
département pour les hommes est maintenant au grand complet.

Souvenez-vous de l'endroit

97, Rue Richelieu, St-Jean P. Q.

LOUIS BOUSQUET

Manufacturier et Marchand en
gros et en détail de

BOIS de SCIAGE

De toutes épaisseurs, largeurs et
qualités, préparé ou brut, tel que
lattes, bardeaux,

BOIS DE CHARPENTE

En pin, épinette, pruche, &c, &c

BOIS FRANCS

De toutes sortes à des prix modérés.

MENUISERIES

Portes, châssis, jalousies, cadres,
planchers, plinthes, moulures,
ainsi que tous autres ouvrages
en menuiserie de toutes dimen-
sions, exécutés avec soin et
promptitude.

RUE RICHELIEU

Près du chemin de fer

SAINT-JEAN, P. Q.

CHEMIN DE FER DU SUD

SOUTH EASTERN

LIGNE D'AIR

DE MONTREAL A BOSTON

Commencant le 6 Novembre 1882.

Départ des trains comme suit:

Départs pour le Sud.

Départ de Montréal à 9.00 A. M.
West-Farnham à 10.32. Express du
jour, pour New Port, St. Johnsbury,
Portland, Concord, Nashua, Boston
et tous les points de la Nouvelle An-
gletterre.

Départ de Montréal à 5.00 P. M.
West-Farnham à 6.40. Train local
pour Stantead, Waterlo, Bedford,
Stanbridge, Frelighsburg et toutes
les stations intermédiaires avec rac-
cordement direct avec le Passump-
sic pour Springfield et tous les points
sur la ligne du Connecticut River.

Départ de Montréal à 6.30 P. M.,
West-Farnham à 8.10. Express de
nuit pour Boston et tous les points
de la Nouvelle Angleterre. (Ce train
n'arrête qu'aux principales stations.)

Départs pour le Nord.

Express de nuit de Boston, part de
West-Farnham à 7.15 A. M., arrive
à Montréal à 8.45 A. M. (Ce train
n'arrête qu'aux principales stations.)
Train local de Stantead part de
West-Farnham à 9.00 A. M. arrive à
Montréal à 10.45 A. M. (les lundis
exceptés.)

Express du jour de Boston part de
West-Farnham à 7.40 P. M. arrive à
Montréal à 9.10 P. M.
Chars parlors sur l'express du jour
et chars dorlors Pullman sur l'ex-
press de nuit.

Raccourcements faits à Mon-
tréal avec les trains pour Québec, Ot-
tawa et avec les trains de l'Ouest.

Tous les trains sont réglés d'après
l'heure de Montréal.

BRADLEY BARLOW,

Prés. et Gérant-général.

T. A. MacKINNON,

Assistant-gérant.

H. A. ALDEN,

Surintendant.

AUX VOYAGEURS.

Pour renseignements quant aux moyens
de prendre afin de voyager à bon marché
dans toutes les parties du Canada et des
Etats-Unis, s'adresser à

Jos. TETRAULT

Agent pour St-Jean et ses environs

No. 110, Rue Champlain,
ST-JEAN, P. Q.

M. Tétrault portera une attention toute
particulière aux informations demandées.

A. N. CHARLAND

AVOCAT.

BUREAU 1—En face du Palais de Jus-
tice, St-Jean.
St-Jean, 12 déc. 1881.

Jurisprudence.

(Suite.)

Cette dernière organisation n'est en
fait que le porte-voix de la Corpora-
tion, et n'est nullement corps politi-
que et incorporé susceptible de pour-
suivre et d'être poursuivi comme le
premier.

Il est l'organe purement et simple-
ment de la Corporation, comme l'Offi-
cier appelé le Maire de la ville est la
tête de ce Conseil.

Dans cette position, on conçoit que
pour interpréter la Section 126, de
manière à déclarer que c'est le Maire
et le Conseil de ville, qui auraient
été chargés par l'acte d'incorporation
de prendre les actions, il n'eût fallu
rien moins qu'une délégation d'auto-
rité bien expresse, et elle n'eût pu
être ainsi expresse et évidente—qu'en
leur conférant ce pouvoir à l'un ou
à l'autre, sous leur titre, tel que l'acte
d'incorporation le leur donne.

Or cette Section 126 n'exprime entre
guillemets, le titre légal ni de l'un ni
de l'autre, elle réunit ces deux noms
donnés d'une manière incomplète, le
Maire et le Conseil de ville, comme
le Statut les a mentionnés à maintes
reprises, avant et après, c'est-à-dire
comme représentant le corps politi-
que, « La Corporation de la ville de
St. Jean. »

La Section 126 donne si bien à en-
tendre la chose par son contexte, que
dans sa Section suivante, elle dit que
toutes ces Amendes et pénalités tom-
beront dans le coffre du Conseil de
ville, or à qui appartient ce coffre si
ce n'est à la Corporation, le Conseil
n'en étant que le gardien.

Je crois donc qu'aucune délégation
spéciale de l'autorité de poursuivre,
n'a été donnée par le Législateur,
dans et par cette Section 126, au
Maire non plus qu'au Conseil, en leur
qualité propre et individuelle je pour-
rais dire, mais que cette Section en
mentionnant le Maire et le Conseil de
ville, n'a entendu parler que du corps
incorporé, ayant seul par la charte,
le droit de poursuivre et d'être pour-
suivi, agissant par ses officiers et
administrateurs.

Le défendeur plaide en outre que
les Sections du règlement auxquelles
la déclaration fait allusion, auraient
excédé les pouvoirs du Conseil, qui
d'après sa charte n'était pas autorisé
à les adopter.

Je ne vois pas que la sous section
20 de la section 89 de l'acte d'incorpo-
ration, puisse nous aider, dans la re-
cherche de ces pouvoirs, car le mot
boucherie qui s'y trouve mentionné
s'applique évidemment à rien autre
chose qu'aux abattoirs.

Le mot boucherie a bien, d'après,
les dictionnaires de la langue fran-
çaise, deux significations, dont l'une
se rapporte au mot abattoir, et l'autre
à celui d'étal où on place la viande
pour la vendre, mais ce qu'il importe
d'apercevoir dans l'espèce, c'est celui
de ces deux sens que cette sous sec-
tion 20 a entendu lui donner.

Je vois que le mot Shamble inscrit
dans la version anglaise de la même
section, pour désigner le mot français
boucherie, a aussi d'après le diction-
naire de la langue anglaise deux
significations, dont l'une se rapporte
au mot tuerie ou abattoir, et l'autre à
celui d'étal de boucher.

Le sens du mot tuerie ou abattoir
résulte évidemment des termes de
cette sous-section qui dit : « Le Con-
seil de ville pourra faire des règle-
ments : Pour défendre ou régler
l'érection, usage ou emploi dans la
dite ville de tous engins à vapeur,
ou de toutes fabriques quelconques
qui seraient de nature à vicier l'air
ou incommoder le voisinage, ou de
toutes boucheries ou établissements
où sont exécutés des travaux, opéra-
tions ou procédés qui exposent ou
tendent à mettre en danger la santé
ou la sûreté publiques. »

Mais voyons les autres sections et
particulièrement les sous-sections 26,
27 et 28.

La sous-section 27 donne le droit
au Conseil de faire des règlements,
pour établir une ou plusieurs places
de marché dans la ville de St. Jean.
Et la section 28 donne le pouvoir au
Conseil de déterminer et régler les
devoirs des clercs de marché, ou du
chef de police et des hommes de po-
lice et constables, dans le but de sur-
veiller sur ces places de marché, de
louer les étaux dans et autour des
marchés, de régler la conduite des
personnes dans la vente de leurs
effets, de régler la pesée et le mesu-
rage, etc.

Or la question est : Y a-t-il dans
ces pouvoirs suffisamment, pour que
comme objet en dépendant et y inci-
dent le conseil ait pu déclarer que
personne ne pourrait vendre et détailler
de la viande fraîche dans aucune
boutique, magasin ou logement, ex-
cepté que ce fût dans et sur cette place
ou ces places de marché.

Pour moi, s'il doit y avoir difficulté
dans la solution de cette question,
cette difficulté reposerait dans le fait
que l'acte d'incorporation, après avoir
donné le pouvoir d'établir une ou des
places de marché, n'aurait pas en
même temps donné le pouvoir au
Conseil de régler, gouverner ou con-
trôler ces marchés *regulate*, comme
le disent la plupart des statuts An-
glais, relatif aux devoirs des Conseil
municipaux.

Avec ce mot *regulate*, qui exprime
évidemment la solution de la question,
le contrôle, il me semble qu'il ne peut y
avoir de doute, que le Conseil aurait
le droit, pour le plus grand bien de
la communauté, pour la conservation
de la santé comme de la salubrité
publiques, d'obliger les municipalités
de faire leurs débits de viande dans
des endroits déterminés, dont le Conseil,
lui, par ses officiers, aurait l'inspec-
tion.

Mais, dans le cas actuel, tous dou-
tes que nous pourrions avoir, il me
semble, sur les pouvoirs du Conseil à
cet égard, attendu l'absence du mot
regler dans la section ayant trait à l'é-
tablissement des marchés, se trouvent
enlevés par la phraseologie de la
sous-section 26.

Cette sous section commence d'a-
bord par parler de saisie et de confis-
cation. Elle dit que le Conseil pour-
ra faire des règlements pour autoriser
la saisie et la confiscation de tous
grains, viandes, poissons, et tous les
gums, fruits et articles apportés dans
la dite ville pour vendre ou autrement,
à raison de défaut dans la mesure,
poids et quantité.

Et elle poursuit en ajoutant : pour
régler la pesée et le mesurage de tout
bois de corde, charbon, etc., apportés,
ou vendus de la dite ville, par des
étrangers ou des personnes y rési-
dant ; pour déterminer de quelle ma-
nière et en quels endroits ces articles
ou tous autres seraient vendus par la
quantité, ou le volume ou le poids ;
et pour obliger toutes personnes à ob-
server dans ces matières, les règle-
ments qu'il paraît utile au dit
Conseil de ville d'établir dans la
suite.

L'on voit que par cette sous-sec-
tion, pouvoir est donné au dit Con-
seil de déterminer dans quels endroits
les articles dont elle parle et tous au-
tres seront vendus dans la ville.

Parmi ces articles se trouvent les
viandes, comme le charbon et tous
autres effets généralement.

Est-il possible d'interpréter cet
article, quant au droit donné, de dé-
terminer les endroits où les viandes
devront être vendues dans la ville,
comme ne s'appliquant qu'aux vian-
des venant du dehors de la ville et ap-
portées dans la ville. Il me semble
que telle n'est pas l'interprétation qui
doit faire le fond de cette sous-sec-
tion.

Il paraîtrait d'abord excessivement
étrange que le Conseil pût faire un
règlement pour confisquer et saisir
un morceau de viande apporté dans
la ville pour vendre, raison de sa
mauvaise qualité, et ne pût pas le
faire pour un autre morceau de vian-

de qui se trouverait près du premier, et qui serait également mauvais, mais qui, au lieu de venir du dehors de la ville, viendrait du dedans. Il n'y aurait pas de raison pour cette distinction. Le Conseil eût eu le droit de faire un pareil règlement, en vertu de ses pouvoirs qui lui permettent de faire tous règlements dans l'intérêt de la santé publique et du bien général de la communauté, que cette viande vint d'un endroit en dehors ou en dedans de la ville.

Et pour cette raison, il serait étrange que nous puissions lire ce pouvoir de confiscation mentionné dans la section 26, comme excluant d'un pareil pouvoir relatif à des viandes venant des municipalités eux-mêmes.

Mais en supposant qu'on devrait lire cette sous-section comme ne conférant réellement un pouvoir de confiscation, que quant aux viandes venant du dehors, il n'en est pas de même suivant moi du premier de fixer les endroits de vente dont il est question un peu plus loin.

Avant d'arriver à la mention de ce pouvoir, la sous-section parle du règlement de la pesée, et un mesurage de maints autres articles spécifiés, apportés ou vendus par des étrangers ou des résidents; et c'est après cela, que parlant d'une manière générale, pour tous ces articles énumérés plus haut (comportant les viandes) et tous autres articles ou effets, même non-mentionnés dans la section, elle ajoute que le Conseil aura le pouvoir de faire des règlements pour désigner les endroits dans la ville, où tous ces articles mentionnés ou non mentionnés pourront être vendus.

Il me semble qu'il y a là un pouvoir direct donné au Conseil, attendu le contrôle qu'il doit nécessairement avoir sur tout ce qui peut affecter le bien-être de la communauté, de régler toutes ces choses pour le plus grand avantage du public, et ce pouvoir ainsi donné dans l'article 26 est suivant moi, un digne remplaçant du mot *regulate*, qu'on trouve dans la plupart des chartes, relativement aux pouvoirs des conseils en rapport avec les marchés publics. Et d'ailleurs, si on trouve des décisions, qui, sans le dire d'une manière expresse, ont ce pendant paru trouver les mots *gouverner, régler ou contrôler*, important en rapport avec l'établissement des marchés publics; il y en a d'autres qui lui ont attribué moins de valeur. Et Delin dans son ouvrage sur les Corporations municipales, rapporte plusieurs décisions, qui ont affirmé le droit d'un Conseil de fixer par règlement le marché public comme devant être le seul lieu de vente des viandes dans la municipalité, et qui ont placé la source de ce pouvoir, dans les pouvoirs généraux incidents à la constitution même de toute Corporation municipale. Delin lui-même donne son opinion à l'effet que le contrôle doit suivre le pouvoir d'établir.

A Continuer.

Aux Maîtres de Poste.

—Nous prions messieurs les maîtres de poste de vouloir bien se servir des *blancs* fournis par le gouvernement chaque fois qu'ils auront à nous signaler un *refus* de notre journal.

Le mot *refusé* sur un journal que l'on renvoie est tout à fait suffisant, vu la pluralité des personnes portant le même nom que nous rencontrons assez souvent sur nos listes d'abonnés.

Les maîtres de poste qui manquent des *blancs* ci-dessus pourraient facilement combler cette lacune en écrivant le nom de leur bureau de poste sur le journal *refusé*.

Photographies et ouvrages de goût.—Portraits de bébés.—Pour obtenir une bonne et belle photographie de bébé, il faut aller chez P. L. Brault, photographe.

Portraits en groupe.—Pour portraits de famille ou pour groupes de toutes sortes, allez chez P. L. Brault qui vous donnera satisfaction, quelque soit le nombre et l'âge des personnes qui posent en groupe.

Vues de paysages etc.—M. P. L. Brault a reçu de New York un nouvel instrument pour photographier les résidences, maisons de commerce, etc. Il se rendra sur les lieux à demande. Satisfaction garantie pour tous ces ouvrages.—26 av.

LE "FRANCO-CANADIEN"

L'édition semi-quotidienne paraît les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

ABONNEMENT.

Un an \$2.50
Six mois 1.25
Tout semestre commencé se paie en entier.

(Edition hebdomadaire.)

Un an 1.00

Tarif des Annonces.

Première insertion, par ligne 10 cts
Chaque insertion subséquente 4
L'abonnement est invariablement payé d'avance.

Les frais de port sont à la charge de l'éditeur.

Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toute correspondance, lettres d'affaires, etres chargées, communication, etc, devront être adressées à

I. BOURGUIGNON, Propriétaire

St-Jean d'Iberville.

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 5 JUIN 1883.

Nouveau scandale.

Un nouveau scandale, aux proportions gigantesques vient de luire à l'horizon conservateur. C'est Sir John A. Macdonald, bien entendu, qui a fait surgir le météore.

Il s'agit encore de la section B du Pacifique Canadien.

Les contracteurs pour cette section étaient Alexander Manning, de Toronto, Peter McLaren, de Perth, John (représenté par James) Shields, de Toronto et J. J. Macdonald. Or, pour des raisons connues du gouvernement, et par ordre de ce dernier, MM. Shields et Macdonald qui n'avaient que de minimes intérêts dans le contrat, furent investis de la gérance exclusive de toutes les affaires de la société.

Avant d'aller plus loin, il est bon de savoir ce que c'est que ce M. Shields.

C'est, nous disent les journaux d'Ontario, le même personnage qui, à la prière de Sir John a payé \$2,500 au général Butt Hewson, pour l'engager à discontinuer sa poursuite pour parjure contre le premier ministre. C'est le même M. Shields qui a figuré dans le premier scandale de la section B, le même que l'on a vu sur tous les points de la province d'Ontario aux élections de juin et de février derniers et dont l'apparition dans un comté, était toujours suivie d'étranges conséquences pour les bulletins. En un mot, ce M. Shields est le bras droit de Sir John dans les coups de mains secrets. On l'a même entendu se vanter: qu'il tenait Sir John.

Munis de leur procuration, Shields et Macdonald tenaient les cordons de la bourse, quoique Manning et McLaren transigeassent pour la compagnie. Ils en profitèrent pour aider à grand renfort d'argent, les candidats conservateurs dans les élections de 1882 et 1883. Dans un seul cas, ils retirèrent \$40,000 pour être employés à ces fins.

Comment toutes ces avances de valent-elles être remboursées (*recoupées*)? dit le *Globe*. La section B. fournie une indice au sens caché de cette farnesse et mystérieuse expression.

1o. Un nouveau mesurage et une nouvelle classification de l'ouvrage devaient être faits dans l'intérêt des contracteurs. L'ouvrage avait été donné d'abord à un honorable et habile ingénieur. L'automne dernier, on s'en débarrassa en l'envoyant à la Colombie anglaise. On procéda ensuite au remesurage et à la reclassification dont le rapport est aujourd'hui à Ottawa, établissant une augmentation de \$300,000 pour les contracteurs.

2o. Le recent transport de la ligne encore inachevée, au syndicat, fut fait comme palliatif à la dotation de 15 pour cent aux contracteurs pour les dédommager des profits en perspectives qu'on devait réaliser sur une besogne qui leur était enlevée; le quel pourcentage est évalué, par les contracteurs eux-mêmes, à une autre somme de \$120,000 afin de se rembourser.

3o. On doit laisser une grande marge dans le règlement fiscal pour nouveaux remboursements (*recouping*), par une clause d'arbitrage dans laquelle il est permis aux contracteurs d'établir des dommages au montant qu'il leur plaira, contre le gouvernement, pour des prétendus délais sur d'autres parties de la ligne.

4o. La compagnie du Pacifique

canadien a été forcée de reprendre le matériel des contracteurs et de leur payer \$70,000.

Ce magnifique arrangement n'est cependant pas complètement consommé, et pourquoi?

Parce que M. Manning qui fait partie de la société s'insurge. Ses objections reposent sur le fait que ses associés Shields et Macdonald ne l'ont pas consulté avant de dépenser son argent en corruption électorale. Il a en outre plusieurs autres sujets de mécontentement contre Shields et Macdonald; entre autre, d'avoir vendu 900,000 traverses appartenant à la société et d'en avoir retenu tous les bénéfices qui s'élevaient à \$50,000. Et une foule d'autres accusations du même genre.

Manning pour sauvegarder ses droits a remis sa réclamation entre les mains de son avocat. Cette démarche de sa part ne fait pas du tout l'affaire de Sir John qui tient à ce que ces scandales énormes ne soient pas divulgués en cour de justice; aussi exerce-t-il toute la pression dont il est capable afin d'empêcher la chose. Le gouvernement diffère également les derniers paiements (remboursements) jusqu'à ce qu'il ait extorqué de Manning, une renonciation complète de ses droits dans la société, afin de lui enlever toute raison légitime d'exposer la nature des dépenses faites par Shields et Macdonald.

Mais, ajoute l'organe des libéraux de Toronto, que dit le public de ce second crime, le plus grand de Sir John Macdonald contre l'état? Peut-on tolérer plus longtemps que le premier ministre du Canada déshonore son pays à la face du monde civilisé en trafiquant basement avec des contracteurs, de la conscience du peuple? Si le parlement était en session, un comité d'enquête serait immédiatement demandé. Est-ce que le gouverneur-général se contentera de la réponse que Lord Dufferin reçut de Sir John lorsque Son Excellence lui demanda des explications au sujet du scandale du Pacifique? Sir John avait répondu que «sur son honneur il n'y avait rien de fondé là dedans». Ou plutôt, ne fera-t-il pas des démarches pour s'enquérir par Commission Royale, avec pouvoir de requérir personnes et papiers et d'examiner les témoins sous serments, au sujet de ces accusations terribles.

Notes Locales.

—Nous annonçons à nos lecteurs que M. Léon Hamel, père, est notre agent-général pour le *Franco-Canadien*. Il est, par le fait, autorisé à collecter, donner des reçus et à solliciter de nouveaux abonnements. Il partira ces jours-ci pour aller faire une visite à nos abonnés qui, nous l'espérons, lui feront bon accueil.

—A la Tortue, un pêcheur a pris un maskinongé pesant 42 livres.

—M. Ed Arpin a plusieurs chaloupes de seconde main à vendre à Longue-Pointe.

—Depuis hier, lundi, un train express, part de St-Jean pour Montréal à 9.10 heures a. m.

—Si vous voulez une belle pipe en bois avec un ambre incassable allez chez Ed. Arpin.

—On est à établir un tuyau de renvoi au nouveau presbytère afin d'en écouler la cave.

—Demain aura lieu la nomination pour le comté de Laval. On nous dit que M. L. O. David sera le candidat des libéraux.

—M. J. Thibodeau admis dernièrement à la pratique du notariat doit exercer sa profession à Sherbrooke sa ville natale.

—A partir du 1er juillet prochain, la maille de St-George d'Henriville à Stanbridge sera transportée par le même que par le passé.

—Les compagnies des chemins de fer du Grand Tronc et du Vermont Central ont toutes deux transporté leurs bureaux de St-Jean à Montréal.

—Le 26 mai dernier à l'église cathédrale de Sherbrooke, 68 petites filles du couvent de la Congrégation Notre Dame. La retraite préparatoire à la première communion a été prêchée par un Rv. Père Redemptoriste.

—Les mouches à patates commencent à faire leur apparition. Nous avons déjà eu la satisfaction d'en écraser plusieurs sur les trottoirs. Nos cultivateurs seront probablement obli-

gés d'en faire autant avant peu dans leurs champs de patates.

—La soirée que nous annonçons comme devant être donnée bientôt au profit de la famille de Lorimier est à s'organiser sérieusement et nous croyons pouvoir dire à nos lecteurs que vers la fin du présent mois, ils pourront assister à cette charmante soirée.

—Jeudi prochain, les prêtres de la cure de cette paroisse s'absentent pour assister à la conférence ecclésiastique qui se tiendra cette année à St-Isidore. Ceux, qui, pour un cas pressant auraient besoin d'un prêtre devront s'adresser à St-Athanase.

—Les nouvelles les plus décourageantes nous parviennent de toutes les parties du comté au sujet des récoltes. Les semailles sont à peine commencées, et les cultivateurs ne se rappellent pas d'une saison, où elles aient été faites si tard. Un magnifique automne seul peut sauver notre agriculture d'un désastre sérieux.

—M. E. Boyer a ouvert le 25 mai dernier, une fromagerie de première classe à St-Joachim de Shefford.

Bijouteries.—Assortiment nouveau et choisie l'horloges, montres, chaînes, boucles, épingles, jones de mariage; bagues avec pierres, lunettes, pince-nez et une quantité d'objets de fantaisie et réparations en tous genres chez P. L. Brault, photographe et bijoutier. Satisfaction garantie.—26 av.

Terre à vendre. d'un arpent sur cinq plus au moins, à la Grande Ligne, avoisinant la terre de Elie Brosard, et appartenant à Dile Cordelia Constantino, avec une maison, étable, puits, etc, le tout en bon ordre. Pour les conditions s'adresser au notaire BOUCHER, St-Jean, Que. 28 mai 1883.

Traité sur le cheval.—Cet ouvrage de prix sera donné comme prime aux souscripteurs nouveaux qui paieront d'avance et à tous les anciens souscripteurs payant leurs arrérages et une année d'avance. Le *traité sur le cheval*, dont nous publions un supplément cette semaine au profit de nos abonnés, donne des renseignements concernant le traitement du meilleur de nos animaux domestiques lorsqu'il est malade et la manière de le traiter en santé. Ce livre est illustré de 65 gravures, montrant les diverses phases de la maladie du cheval, avec les instructions nécessaires, soigneusement détaillées pour le guérir. Ce livre seul vaut plus que ce que vous payez pour votre abonnement.

—Quel est le grand cri d'un Océan à l'autre? Kendall's Spavin Cure. Lisez l'annonce.

Tansville, Indiana, Nov. 3 1880.
Dr. B. J. Kendall & Cie. Messieurs: —J'ai en mains votre important *traité du cheval et ses maladies*, et votre Kendall's Spavin Cure. Mes chevaux ont eu une attaque d'épizootie, l'un d'eux a été deux jours, sans pouvoir avaler. J'ai appliqué le remède sur la gorge le soulagement a été presque instantané. Je crois que je pourrais vendre 1,000 de vos livres, S. V. dites le prix aux agents.
Tout à vous Peter Bowen.

—Souffrez-vous de maux d'estomac, de névralgies, de palpitations, écoutez ce que dit le docteur Tronseau. "De toutes les préparations ferrugineuses solubles, le Cartrate Terrier Potassique est le mieux supporté."

M. le Professeur Réveil a corroboré cette opinion lorsqu'il a dit: "Le Cartrate Terrier Potassique est pour nous la meilleure des préparations ferrugineuses solubles. Cent Pilules de Cartrate de Potasse et de Fer, renferment deux fois autant de principes actifs que les Pilules de Vallet."

Par conséquent si vous voulez guérir prenez des *Pilules de Barion ou Cartrate Terrier Potassique inaltérable*. Toutes les pharmacies importantes vendent ce produit, et si votre pharmacien n'en a pas, dites-lui de s'adresser à Paris 16 rue Grange Batelière chez M. Barion qui ne vend qu'en gros.

—Les propriétaires du Kendall's ont en liasse des centaines de lettres parlant en termes très-élogieux des bons effets que produit ce remède. Quand vous trouvez un cas où il n'a pas eu de succès, vous en trouvez des centaines où la guérison a été accomplie. Voyez l'annonce.

—Pendant ce mois, les jours croissent 17 minutes du 1er au 20 et décroissent de 4 minutes du 12 au 30.

Le soleil se lève à 4h. 13m.
Le soleil se couche à 7h 44m p. m.
Nouvelle lune le 5 à 1h. et 27 m. du matin.

Premier quartier le 12 à 9h. 56m du matin.

Pleine lune le 20, à 11h. 47m. du matin.

Dernier quartier le 27 à h2 53 m. du soir.

IDOLA.

IMPROMPTU, A MAD. ST. J.

Petite mère un soir, doucement appuyée,
Au bras de bon papa contait discrètement
"Qu'en songe elle avait vu,—c'est-il pres-
[sentiment?—
"Une rose fort belle et tout grande
[éployée.

"Dans le calice ouvert une enfant repo-
[sait
"Et la brise du soir par amour se taisait"

Puis au mois des lilas, vers la maison ra-
[vie,
Des Cieux vous descendiez, et je crois sur
[ma vie,
Idola! qu'elle dit, vous pressant dans ses
[bras :
"C'est bien toi que j'ai vue en mon rêve
[là-bas!"
A. C.

Nouvelles diverses.

—La cérémonie du couronnement du Czar de Russie a coûté près de deux millions de piastres.

—Le transport français *Mytho*, est parti de Toulon pour le Tonquin avec 1,600 soldats.

—Il y a troubles sérieux entre les troupes américaines et les sauvages près de la frontière mexicaine.

—Les pluies que nous avons eues ces jours derniers ont eu pour effet d'élever de plusieurs pouces le niveau du St. Laurent.

—On dit que M. le sénateur Dickey succèdera à l'hon. M. A. G. Archibald, comme lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

—La Commission des arbitres fédéraux, siégera le 8 courant à Hopewell, Nouvelle-Ecosse.

—Cinquante maisons ont été détruites par un incendie à Vars, département des Hautes Alpes. Plusieurs personnes ont péri dans les flammes.

—M. J. F. Dabreuil, du département des lois à Québec, vient d'être nommé député-shérif spécial pour le district de Montréal.

—Le marquis de Lorne dit que notre futur gouverneur-général Lord Lansdowne, a du sang français dans les veines et qu'il est très dévoué au lettres et aux sciences.

—La rumeur dit que Mgr Taché, archevêque de St. Boniface, aurait demandé un coadjuteur, et on mentionne le nom du père Provinciale des Oblats de Montréal comme futur évêque.

—Le 30 mai dernier a eu lieu, à la Longue Pointe, la bénédiction d'une église que les Frères de la Charité font construire. Cet édifice doit leur servir pour le Noviciat de ceux qui veulent entrer dans cette congrégation et de maison de refuge pour les vieillards et les infirmes. Les travaux de construction se termineront à l'automne.

—Vendredi dernier, le Conseil-de-Ville de Québec a, à l'unanimité, approuvé la conduite de l'hon. François Langelier, maire de la ville, pour avoir suspendu de ses fonctions M. Baillargé, ingénieur de la cité.

—Durant la journée de vendredi, dit la *Concorde*, nous avons été gratifiés d'un fort vent qui a failli briser tout sur son passage. On nous assure que cette tempête a causé nombre de dégâts sur le fleuve.

—Le col. Winton, télégraphie au *Star* que la Reine n'est pas aussi indisposée que les journaux le prétendent.

—La réduction du port des lettres, aux Etats-Unis, de trois cents à deux, loin d'avoir diminué les revenus du département des postes les a considérablement augmentés.

—Nous sommes heureux d'apprendre que Sa Grandeur Mgr Luliche s'est rendu heureusement à la Ville Eternelle, ainsi que ses compagnons de voyage. La santé de l'éminent prélat n'a pas trop souffert de la traversée de l'océan.

—Les Français ont bombardé deux ports, sur la côte nord-ouest de Madagascar, causant de grands dommages à des marchandises anglaises et autres. La frégate française le "Forfait" et la corvette anglaise le "Duyard", sont sortis de ce port. Les autorités malgaches poussent les préparatifs de guerre avec une grande activité.

—On continue, dit la *Concorde*, à pousser avec activité les travaux dans le chœur de l'Eglise Cathédrale; ce travaux consistent dans le rebouïement à neuf des côtés du chœur et la construction d'un splendide dôme sous lequel sera déposé, à la suite d'une imposante cérémonie, une statue du Sacré-Cœur.

—Louis Riel, qui s'est rendu célèbre par la prise de Fort Garry au Manitoba, et que les anglais ont banni du Canada parce qu'il avait ordonné l'exécution de Scott, vient d'être arrêté pour participation dans les fraudes électorales commises pendant les dernières élections qui ont eu lieu dans le territoire de Montana.

—Le *Progrès de Valleyfield* annonce que M. Victor Hudon étant à Beauharnois la semaine dernière. On lui prête l'intention d'y construire, sous peu, une manufacture considérable. La ville de Beauharnois lui voterait un bonus de \$8,000, et

prendrait des actions dans la nouvelle entreprise pour un montant de \$20,000.

—On a formé le projet d'élever à Vienne un monument à la mémoire du célèbre compositeur Mozart. Le conseil municipal de la capitale d'Autriche a voté une somme de 10,000 florins pour l'érection de ce monument.

—L'hon. M. Kirkpatrick, orateur des communes, doit épouser au commencement de juillet mademoiselle Balla L. McPherson, fille de l'hon. M. McPherson, président du Sénat.

—Le mariage aura lieu en Angleterre.
—Une compagnie de capitalistes américains a entrepris de construire le chemin de fer de la Vallée de la Gatineau. On dit qu'ils ont acheté les droits actuels pour la somme de \$100,000,000 et qu'ils paieront toutes les dépenses préliminaires d'explorations, etc., etc. Les travaux seront commencés immédiatement. Les subventions accordées par le gouvernement fédéral et provincial iront à la nouvelle compagnie.

—Le marquis de Lorne, la princesse Louise et leur suite sont arrivés à Toronto le 1er courant un peu avant midi. Une foule de notabilités s'étaient rendues à la gare pour les recevoir.

Deux compagnies du 10ème Royale Grenadiers et les Gardes à pied rendaient les honneurs militaires. Dans l'après-midi ils visiteront l'Exposition des Arts.

—Madame Andrew Troitzheim, de Auburn, âgée de 57 ans, a été assassinée à dix-huit heures, par une personne inconnue. Le mari de la victime, en revenant de son ouvrage, trouva sa femme gisant dans une mare de sang, et ayant le crâne horriblement fracassé. Un voisin, vit un homme sortir de la maison, avec des taches de sang sur le bras, mais il n'a pu le reconnaître.

—Vers une heure et demie vendredi matin le constable Bernier faisait son quart sur la rue Ontario, Montréal. Il rencontra une couple de jeunes gens arrêtés au coin de la rue Hypolite et faisant un tapage extraordinaire. Il leur ordonna de circuler et il reçut comme réponse un formidable coup de poing du nommé Michel Joly. Il y eut une mêlée entre le policier les voyous. Le constable se servit de son bâton et en assena un coup sur la bouche de Joly. Le policier fut horriblement battu et un coup de bâton faillit lui faire sortir un œil de l'orbite. Un autre constable arriva à la rescousse et arracha Bernier des mains des forcenés. Ces derniers ont été arrêtés et condamnés hier matin par le recorder chacun à \$10 d'amende ou à un mois de prison aux travaux forcés.

—Un juge de l'Illinois vient de rendre un jugement aussi sage et aussi sensé que celui de Salomon. Il a décidé que les directeurs d'une banque en faillite sont personnellement responsables, vis-à-vis des déposants, des dettes de la banque. Sa décision est motivée sur le fait que les directeurs étant payés pour surveiller et connaître la position des affaires de la banque c'est à eux à supporter les pertes provenant d'une mauvaise direction. Cette décision aura pour effet d'éloigner du directorat, ceux qui n'y voient qu'une source de revenus à prélever sur les actionnaires.

—La grève des mineurs qui vient d'éclater à St. Clair, Illinois, est devenue si sérieuse que le Gouverneur de l'Etat a dû envoyer des troupes pour maintenir l'ordre. Deux cents grévistes suivis de cent femmes avaient pris possession des mines. Le shérif de la place s'étant avancé vers eux pour leur parler, a été accueilli par un coup de feu. Les troupes ont alors fait une charge sur la foule. Il y a eu un mineur tué et quatre de blessés. Vingt-six séditieux ont été capturés. La charge a eu pour effet de tranquilliser les autres, mais les soldats ont continué la garde.

LE COURONNEMENT DU CZAR.

Pendant toute la nuit qui a précédé le couronnement, les rues de la ville ont présenté un aspect d'animation extraordinaire. Dès huit heures du matin a commencé le défilé des princes des gouvernements, la noblesse russe et celle des autres états de l'Europe et les ambassadeurs. Un chœur de jeunes gens a chanté le *Te Deum* au milieu du plus profond silence. Le départ de la procession impériale a été annoncé par le son des cloches. Lorsque le couple royal parut à la porte du palais, tous les fronts se découvrirent et il s'éleva une bruyante acclamation. L'enthousiasme a été spontané et cordial.

Le chiffre total des troupes concentrées tant à Moscou que dans les environs, le jour du couronnement, est évalué à 55,000 soldats, 2,417 officiers d'état major et officiers supérieurs, et 121 généraux.

Une somme de 100,000 roubles a été assignée par le gouvernement pour couvrir les frais du séjour des officiers supérieurs russes appartenant aux administrations des provinces de l'Asie central, tributaire de l'empire russe.

Compte dans le chiffre total des dépenses trouve, dit-on, une somme assez importante destinée aux pauvres de Moscou.

Le métropolitain de Moscou a reçu leur Majesté sous le porche de l'église et leur a adressé un discours.

Le métropolitain de Novgorod leur a donné la bénédiction, et celui de Kiev les a aspergés d'eau bénite.

Au moment de franchir le seuil de l'église, le couple impérial s'est incliné

trois fois devant la porte des czars. Ils ont baissé ensuite les saintes images et ont pris place sur les trônes du czar Michael Feodorovitch et Alexis Michailowitch.

Les joyaux de la couronne ont été ensuite déposés au pied du trône, derrière lequel ont pris place le grand maréchal de la cour et les maîtres des cérémonies, ainsi que les autres personnages attachés à la cour et le général commandant le régiment des chevaliers garde l'épée nue.

Sur l'intervention du métropolitain de Novgorod, l'empereur donna lecture de sa profession de foi. Après quoi a commencé la cérémonie du couronnement.

L'empereur a revêtu alors le manteau de pourpre et ceint la couronne impériale. Dans sa main droite il prit le sceptre et dans sa main gauche le globe de l'empire. Il monta ensuite sur le trône et posant ces deux insignes sur un coussin, il fit approcher l'impératrice qui s'agenouilla devant lui.

Puis étant la couronne, il en toucha la tête de l'impératrice, la ceignit de nouveau en couronnant en même temps l'impératrice d'une couronne de plus petites dimensions. Après avoir revêtu le manteau de pourpre et la chaîne de l'ordre de Saint André, l'impératrice reprit place sur le trône.

De son côté, l'empereur saisit de nouveau le sceptre de la main droite et le globe de la main gauche.

Les chœurs entonnèrent l'hymne *Longue vie à leurs Majestés*, accompagné de sonneries de cloches et de 101 coups de canons.

Après la liturgie, le métropolitain de Novgorod procéda à l'officiation de l'empereur sur le front, les oreilles, la poitrine et les mains. Pendant que dura cette cérémonie, les cloches sonnèrent et 101 coups de canon furent tirés. Le métropolitain ceignit ensuite le front de l'impératrice. L'officiation eut lieu devant la porte des Czars par laquelle le couple impérial passa après. L'empereur prit ensuite la sainte communion à la façon des prêtres.

L'impératrice communia, ainsi que ce la se pratique ordinairement.

Leurs Majestés remontèrent alors sur leurs trônes.

Après la cérémonie religieuse l'empereur a reçu les félicitations du clergé et des dignitaires de tous les noms. La réception a duré jusqu'à midi.

L'empereur a parcouru plusieurs rues, sans escorte, pour voir l'illumination.

Le succès des cérémonies du couronnement a enthousiasmé la population.

Les autorités ont pris toutes les précautions imaginables pour maintenir l'ordre. On prétend qu'il y avait au moins 500,000 personnes en dehors du Kremlin.

Les premières dépêches ne donnaient qu'une faible idée de la destruction d'existence et de propriétés causée par les cyclones qui ont parcouru quelques sections du Wisconsin, de l'Illinois et du Missouri.

La ville de Racine, dans le Wisconsin, a été particulièrement éprouvée. Vers 6 hrs. 30 m., ses habitants ont vu deux nuées blanches et noires comme de l'encre, l'une venant du nord-est et l'autre du sud-ouest, marcher rapidement à la rencontre l'une de l'autre. Le contact s'est produit un peu à l'ouest de Western-Union Junction et a été accompagné d'une détonation semblable à celle d'une grosse pièce d'artillerie. De la fusion des deux nuages est résultée une énorme masse noire, qui a tourné sur place un instant avec une vitesse incroyable, affectant d'abord la forme d'une roue. Ce cône s'est rapproché graduellement du terre, et bientôt, toujours tournant sur lui-même, il s'est élancé vers le nord, détruisant tout sur son passage. A partir du moment où il a rencontré les premières habitations, à un demi-mille de la gare Northwestern, l'air s'est rempli de pièces de bois, pieux de clôtures, arbres, pierres, mortier, briques, articles d'ameublement, etc., tournoyant péle-mêle avec une effrayante vélocité.

Les habitants de Racine ont cherché en tout hâte un refuge dans leurs caves, mais beaucoup n'ont pas eu le temps d'y arriver. Un homme, tenant un enfant dans les bras, s'est étendu dans le ruisseau d'une rue pensant y être plus en sûreté que partout ailleurs. Mais le cyclone a soulevé une lourde dalle du trottoir et l'a laissée retomber sur l'homme et l'enfant, qui ont été emportés avec la rapidité d'une flèche à des distances de 40 à 200 mètres et retrouvés morts et méconnaissables. D'autres ont disparu dans les airs et n'ont pas été revus, notamment une petite fille de 9 ans de Mme Jones, un fils de Barney Williams et deux filles de Frank Hollap. On n'a pas non plus revu de vestiges d'une maison, qui a été emportée entière, et dans laquelle étaient cinq personnes. Il est probable que cette maison a été jetée dans le lac et que ses occupants ont été noyés.

Dès que le cyclone a traversé le lac, les habitants de la ville sont sortis de leurs caves et ont couru au district dévasté pour recueillir les corps des tués et secourir les blessés. Les habitants de ce quartier sont presque tous des Polonais et parlent l'anglais d'une façon à peu près intelligible. D'autre part, il faudra plusieurs jours pour déblayer les ruines, et le nombre des victimes ne pourra pas être connu avant que le déblaiement soit complet. Jusqu'à présent, on connaît les noms de douze personnes tuées, d'une soixantaine

dont les blessures sont nécessairement mortelles et de cinquante blessés, la plupart dangereusement, mais non sans espoir de guérison.

IL FAUT ECRIRE.

A mes amis E...

Qu'avez-vous fait de mes épitres ? Mes vers, où les avez-vous mis ? Me faudra-t-il casser vos vitres ? Que diable, on écrit aux amis.

Vous aviez juré de répondre. Ainsi qu'aux poules fait le coq—Lorsqu'elle ont fini de pondre ; Et tic, et tac, et tic et toc.

Est sourd qui ne veut pas entendre. Aucun appel, aucun écho ; Ecoutez—je suis las d'attendre ; Coqueriqui, coquerico.

Par des moyens cabalistiques, Laissez sa défroque au hameau, Mon âme en des formes mystiques, Visitera votre château.

Elle ira, traversant les ombres, La nuit, sur un manche à balai, Eparpillera des notes sombres Chez vous, sans merci ni délai.

Si donc vous voyez apparaître, Alors que s'éteint votre feu, Une étincelle, un brin de flammes... Ou bien si près de la fenêtre, Passait un rayon rose ou bleu ? De votre ami ce sera l'âme.

Alors cherchez votre encrier, La vitreuse vaudra lire. Déjà je l'entends vous crier : —Il faut écrire.

CH. PEROTTE DESLANDES.

PENSÉES SUR LA MORT.

Il n'y a pour l'homme que trois événements, naître, vivre et mourir, et il oublie de vivre. La Bruyère.

Il y a des créatures de Dieu qu'on appelle des hommes, dont toute la vie est occupée à scier du marbre ; cela est bien simple, c'est bien peu de chose. Il y en a d'autres qui s'en étonnent, mais qui passent les jours à ne rien faire. C'est encore moins que de scier du marbre. La Bruyère.

Quelque soin qu'on prenne à conserver sa vie, il n'y a aucun moyen d'empêcher qu'elle ne finisse bientôt. Nicole.

Les hommes n'aiment que la vie, et ils la haïssent pour toutes choses ; il ont même établi entre eux qu'il était honteux de craindre de la haïr. Nicole.

L'amour de la vie porte les vieillards à déguiser leur âge. Les hommes aiment toujours la vie. Ils haïssent donc toujours la mort et toutes les choses qui la leur mettent devant les yeux, comme la vieillesse. Nicole.

La vie est courte, si elle ne mérite ce nom, que lorsqu'elle est agréable, puisque si l'on comptait ensemble toutes les heures que l'on passe avec avec ce qui plait, l'on ferait à peine d'un grand nombre d'années une vie de quelques mois. La Bruyère.

Si la vie est misérable, elle est pénible à supporter ; si elle est heureuse, il est horrible de la perdre. L'un revient à l'autre. La Bruyère.

Il n'y a rien que les hommes aiment mieux à conserver, et qu'ils méprisent moins, que leur propre vie. La Bruyère.

La vie est courte et ennuyeuse ; elle se passe toute à désirer. L'on regrette à l'avenir son repos et ses joies, à cet âge souvent où les meilleurs biens ont déjà disparu, la santé et la jeunesse. La Bruyère.

L'on espère de vieillir et l'on craint la vieillesse ; c'est-à-dire que l'on aime la vie et l'on fuit la mort. La Bruyère.

Banque de St-Jean.

Dividende No. 20

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'un dividende de trois pour cent sur le capital payé de cette Banque a été déclaré pour les six mois courants, et sera payable au bureau de cette banque, à St-Jean, le et après mardi, le trois juillet prochain. Les livres de transfert seront fermés du 18 au 30 juin prochain, ces deux jours compris.

Par ordre des Directeurs,
PH. BEAUDOUIN,
Caissier.
St-Jean, 21 Mai 1883.

PARADIS & CHASSE

AVOCATS

88, Rue Jacques Cartier.

E. Z. Paradis, P. A. Chasse.

MARCHÉ DE BOSTON.

Avoine—No. 1, blanche, 58 à 61 cts par minot ; No. 2, blanche, 55 à 55½ ; No. 3, blanche, 53½ à 54.

Beurre—De l'Ouest, 23 à 24 cts la livre ; beurre frais, 21 à 22 ; du Nord, 23 à 24 ; beurre frais de New York, 21 à 22 ; du Vermont, 21 à 22 ; du comté de Franklin, 22 à 23.

Œuf—Frais de l'Est, 19 à 19½ ; du Nord, 18½ à 19 ; Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, 18 à 18½ ; frais de l'Ouest, de 18 à 18½.

Foin—De choix, \$18 à \$19 ; commun, \$14 à \$16 ; de l'Est, choisi \$15 à \$16 ; pauvre, \$11 à \$13 ; endommagé, \$11 à \$14 ; de l'Est, \$9.

Paille—Paille de seigle choisie, \$13 à \$14 ; paille d'avoine, \$9.

Pate—Du Nord et du centre du Maine, rose, 75 à 80 cts le minot ; Arrostook, 85, Houlton, choix, 90 ; Nouvelle-Ecosse et Nouveau Brunswick, rose, \$2.25.

F. CHAUMELLE

Magasin en gros et en détail,

Coin des rues

ST. CHARLES et RICHELIEU.

Importation directe de

FRANCE ET D'ESPAGNE

VINS, BORDEAUX, BOURGOGNE, CHABLIS, PORTO, MALAGA, MADERE, FRONTIGNAN et VERMONT,

Vins très vieux pour malades, Cognac et Eau-de-vie.

M. F. CHAUMELLE se charge de toutes consignations qu'on voudra lui confier. Les marchandises seront expédiées directement de Bordeaux, France, au nom et domicile du consignataire.

Toutes ces marchandises sont garanties pures et sans mélange.
25 janv. 1883.—Gm.

Cameron & Chagnon

Manufacturiers et Commerçants de

Marbres Américain et Italien

MONUMENTS

Pierres mortuaires, Corniches, Tables, etc., etc.

PLACE DU MARCHÉ

ST. JEAN, P. Q.

31 Mai 1883.

AUX DAMES.

Souvenez-vous, s'il vous plaît que le magasin de modes des Demoiselles

M. & V. Benjamin

Est le véritable endroit pour trouver les

Dentelles blanches, noires, valenciennes, américaines, chantilly, espagnoles, françaises, bedford, guipure brodée, orientales.

Leur assortiment en fait de chapeaux et coiffures de toutes sortes est toujours complet et dans les derniers goûts.

Nous n'avons pas pu acheter à bon marché tant que nous ne sommes pas allées chez les demoiselles Benjamin, disent les dames. —Eh bien, il sera donc sage de toujours se rendre chez elles pour acheter des chapeaux et tous les articles que l'on dit être de fantaisie, mais qui n'en sont pas moins nécessaires à la toilette des dames et des enfants.

53-Rue Richelieu-53

ST. JEAN P. Q.

Bois de sciage

BOIS DE SCIAGE,

BOIS de CHARPENTE,

PIQUETS DE CEDRE, LATTES,

BARDEAUX, ETC. ETC.

—CHEZ—

D. GODIN & CIE

Vis-à-vis la Banque des Marchands
Office chez D. GODIN Chapelier-Manchonier, Rue Richelieu, St. Jean, P. Q.

N. B.—M. Godin profite de la circonstance pour annoncer qu'il écoulera ses marchandises à des prix très-réduits.

Les plus haut prix sont payés pour

AVOINE, POIS,

FOIN,

Et autres produits

—CHEZ—

A. Bertrand & Co

St-Jean, 28 avril 1883.

GREGOIRE & LANGLOIS

Manufacturiers et imortateurs de



MEUBLES

—ET—

SETS de SALON

DE TOUTES SORTES

Viennent de transporter leur établissement au numéro

66-Rue Richelieu-66

Porte voisine de L'HOTEL MONNETTE.

MM. GREGOIRE & LANGLOIS manufacturiers une grande partie de leur meubles eux-mêmes, ce qui leur permet de vendre à beaucoup meilleur marché que n'importe où à St. Jean et à Montréal.

On trouvera dans leur magasin choix considérables de

CADRES ET MOULURES

Pour toutes espèces d'images, le tout d'après les derniers goûts et à très bon marché. En outre, un assortiment complet et varié de

CERCUEILS en BOIS et en FONTE.

Ces MM. mettent aussi à la disposition du public et à des conditions raisonnables, un magnifique CORBILLARD dont ils ont fait l'acquisition.

Qu'on aille faire une visite.



Le Propriétaire du Richelieu attire l'attention des clients et du public, sur les améliorations de son établissement. Tout en remerciant pour le patronage qu'il a reçu d'eux dans le passé, il espère pour l'avenir.

Des Omnibus vont à la rencontre de

tous les trains et de tous les vapeurs.

N. B.—Sur le toit de l'Hôtel, il y a

une magnifique plateforme couverte,

d'où les touristes peuvent embrasser d'un

coup d'œil, le plus beau panorama qu'il

y ait dans le District de Montréal.

J. B. DUROCHER Propriétaire.

L'HOTEL RICHELIEU peut loger confortablement 400 visiteurs.
Prix de la Pension : \$1.50 à \$2.50 par jour, suivant la location des chambres.

BONNE NOUVELLE.

JAMES E. McNULTY & CIE

Est heureux d'annoncer à ses anciennes et nombreuses pratiques et au public en général que, malgré les difficultés financières qu'il a dû traverser dernièrement, il s'est décidé, grâce à l'appui de puissantes maisons de gros de Montréal, à ouvrir un

MAGNIFIQUE MAGASIN DE

MARCHANDISES SECHES

AUX NUMEROS

165 & 167, RUE RICHELIEU, ST-JEAN.

M. McNULTY annonce en même temps à ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage, qu'il vendra strictement au comptant et n'aura dorénavant qu'un seul et bas prix, permettant aux pratiques d'acheter à 20 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

Son nouveau stock, qui ne comprend que des marchandises parfaitement neuves et dans les derniers goûts, est déjà rendu et installé sur les tablettes, tout prêt pour la vente.

Les acheteurs tant de la ville que de la campagne sont priés de faire une visite au

NOUVEAU MAGASIN DU BON MARCHÉ.

FERRONNERIES

\$10,000 VALANT

DE

Ferrerries, peintures, verres,

reries et brosses.

VENTE DE FONDS DE BANQUEROUTE

Sera détaillé au prix du gros.

Le stock doit être vendu

immédiatement.

Venez et examinez notre stock et si vous

ne pouvez venir, informez-vous des prix

Nous l'indiquerons aussi un assortiment de

MARCHANDISES SECHES

Évalué à

\$6,000

Qui sera également détaillé au plus bas

prix.

Davignon & Côté.

Rue Richelieu.

St-Jean, 10 avril 1883.

La première maison de Saint-Jean pour

les

ARTICLES DE MODES

est sans contredit le magnifique établis-

sement de

Delle POIRIER

33, Rue Richelieu, (Bloc O'Gair)

Enseigne de la

Belle capuche dorée

Les dames voudront bien s'empresser d'aller se pourvoir chez elle de tout ce qu'il leur faut pour le printemps et l'été. Elles y trouveront un assortiment complet en fait de

Plumes d'Autruches

Fleurs Françaises

Soie, satin et rubans des couleurs les plus

nouvelles et autres articles de toilettes.

Mademoiselle Poirier a toujours en mains

une grande variété de bas de différentes

nuances pour dames et enfants.

Les dames n'ont qu'à lui rendre une vi-

site et elles seront satisfaites.

L.M. TROTTIER

HORLOGER-BIJOUTIER

90, RUE RICHELIEU, ST. JEAN.

A toujours en mains un assortiment de

Pendules françaises, anglaises et

américaines, Montres en or et en

argent de tous prix et de toutes

qualités, Jones de mariage, la-

ques de fantaisie, avec pierres

précieuses, chaînes en corail, bra-

celets, chaînes de montres, lo-

quets, sets de boutons pour chemises, épi-

gnettes pour dames et messieurs ; pipes en

écume de mer, en imitation et en bois, ca-

nifs et couteaux, Lunettes, lorgnons, bino-

cles, pour tous les goûts.

N'oubliez pas d'aller faire une visi-

te au magasin si bien connu de

L. M. TROTTIER,

90, rue Richelieu.

St-Jean, 29 mai 1883.

NOUVEAU MAGASIN

—

EPICERIES DE CHOIX

—Et à—

PRIX TRES-REDUITS.

L. D. POIRIER

Ci-devant de la maison

WIGHT & CIE.

Viennent d'ouvrir au

Coin de la rue Jacques-Cartier

et St-Charles

Un magasin d'épicerie, médailles, etc.,

tous, teintures, parfums, coutelleries

articles de toilette et de fantaisie,

tabac, cigares et sucreries.

Venez me faire une visite et vous

verrez la certitude de trouver ici tout ce

qu'il vous faut et à meilleur marché que

partout ailleurs.

St. Jean, 16 octobre 1882.

Marchand & Charbonneau

NOTAIRES

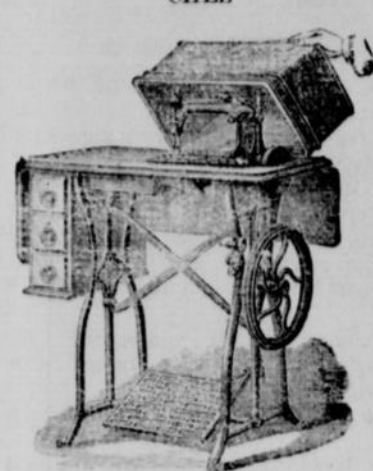
88, rue Jacques Cartier St-Jean

MACHINE A COUDRE

Machines à Coudre

EN GROS ET EN DETAIL

CHEZ



H. MAYNARD,

37 & 39, Rue Richelieu

ST-JEAN, P. Q.

Seule place à St-Jean où l'on peut se procurer une bonne machine à bon marché. Toute machine garantie par moi-même, donnant pas satisfaction, peut être rapportée et l'argent sera tout aussitôt remis.

H. MAYNARD.

St-Jean, 23 mai 1882.

J. E. CLEMENT & CIE

MARCHANDS DE ST JEAN

Annoncent au public et à leurs

amis en particulier, qu'ils ont

réouvert leur magasin, ayant

l'émulation du Franco-Canadien

No. 23

BELLAH.

—Tenez, notre hôte, quand on a fait en personne un quatuor à une dame qui avait un chien sur ses genoux, on est mal venu...

—Permettez, monsieur le duc, interrompit en riant le vieux marquis, il faut savoir l'histoire de ce quatuor je l'ai fait, c'est vrai...

—Ah! ah! dit le duc, nous vous tenons!

—Mais c'était un défi; ma parole était engagée, il fallait le faire... ou mourir.

—Parbleu! Marquis, vous tenez donc bien à la vie dans ce temps-là?

M. de Kergant se préparait à répondre sur le même ton de légèreté quand tout à coup il vit sa fille se lever, puis demeurer droite et immobile, les yeux pâles et l'œil fixé, avec une expression de stupeur, vers l'angle de la salle où s'ouvrait la porte d'entrée. La moitié des convives avaient en même temps porté leurs regards dans cette direction avec un air d'extrême surprise et même d'alarme. M. de Kergant se retourna avec précipitation et aperçut près de la porte le commandant Hervé en uniforme républicain, la tête nue et sans épée. Le marquis se leva. André avait poussé un cri.

—Monsieur le marquis, dit aussitôt Pelven, dont le visage doux et grave était un peu altéré par la fatigue et par l'émotion, je viens vous demander l'hospitalité. Pour des motifs qu'il vous est aisé de deviner, il n'y a plus de sûreté pour moi dans les rangs républicains. Averti à temps du sort qui m'attendait, j'ai cru qu'il y aurait plus de folie que de courage à ne pas m'y soustraire. Puisque je suis un proscrit, donc je viens parmi les proscrits. Si j'ai trop compté, Monsieur, sur votre ancienne amitié, j'irai tancer ailleurs une vie malheureuse, dont ne veut plus cette cause terrible à laquelle j'avais tant sacrifié.

Tous les convives avaient écouté dans un silence morne les paroles du jeune officier; tous les yeux étaient attachés sur le marquis, dont les traits avaient perdu leur expression passagère de bonhomme enjoué, pour reprendre le caractère de noble sévérité qui leur était habituel. — Monsieur de Pelven... dit-il en faisant un pas vers son hôte inattendu; mais au lieu de poursuivre la phrase solennelle que ce début annonçait, il saisit tout à coup le jeune homme par la main, et l'attirant brusquement sur sa poitrine: —Hervé! s'écria-t-il d'une voix attendrie, mon fils, mon enfant, soyez le bienvenu!

Cet accueil, que Hervé n'avait pas espéré, le troubla jusqu'au fond du cœur. En recevant l'embrassement chaleureux du vieillard, il sentit passer dans ses veines un frisson glacial. La pensée du double rôle qu'il jouait pour la première fois de sa vie lui traversa l'esprit comme un remords, et, tandis qu'il babillait les mots de reconnaissance et de dévouement, une teinte plus vive nuancée ses joues brunes, mais, son œil ayant rencontré soudain le regard étincelant du personnage que mademoiselle de Kergant avait à sa droite, il recouvra à l'instant toute la fermeté de sa résolution.

Cependant le marquis s'était retourné vers ses convives: — Messieurs, leur dit-il, voici le fils du comte de Pelven. Il a été entraîné aux idées révolutionnaires par l'enthousiasme de jeunesse qui égara nos plus grands noms à l'aurore trompeuse de ces jours de deuil. Je ne doute pas qu'il n'ait reconnu des longtemps et déploré ses illusions. Des circonstances que vous connaissez viennent de briser les chaînes qu'un point d'honneur lui avait forgées. Je vous prie de l'accueillir comme un homme de cœur et comme le fils de mon affection.

Les convives répondirent par une vive acclamation accompagnée du choc bruyant des verres; un seul, celui qui, malgré sa jeunesse, paraissait être le premier parmi eux, se contenta d'incliner la tête avec une gravité polie.

Hervé, sur l'invitation du marquis, avait pris place à côté d'André, qui lui faisait fête par ses transports mêlés de rires et de larmes. Mademoiselle de Kergant, plus réservée ou plus pénétrante, n'avait accordé au compagnon de son enfance d'autre témoignage de bienvenue qu'un sourire triste et froid les regards qu'elle jetait sur lui à la dérobée paraissaient empreints d'un sentiment de doute et d'inquiétude.

Un silence embarrassé succédait peu à peu au mouvement tumultueux dont l'arrivée du républicain avait été l'occasion. Le remarquable voisin de mademoiselle de Kergant avait seul conservé son air d'aisance supérieur; il essayait, avec une sollicitude pleine de bon goût, de ranimer l'entretien que la présence d'un uniforme exécuté semblait avoir glacé sur les lèvres des assistants. Le timbre de sa voix, d'une sonorité mélodieuse et doucement métallique, frappa Hervé comme un souvenir. Le jeune commandant ne doutait pas qu'il n'eût devant lui ce chef mystérieux, l'ennemi et le rival qui lui était venu chercher, le héros royaliste qui, si peu de jours, avait porté si haut l'éclat

de son nom de guerre. Il l'étudiait avec une curiosité émue et sombre.

C'était un homme de la petite taille qui se puisse concilier avec la beauté mâle et avec la grâce: il pouvait avoir de vingt-cinq à trente ans, les cheveux noirs encadraient son front élevé et large, sa bouche était dessinée avec une délicatesse un peu molle; mais ce détail, d'un charme à peine digne d'un homme, était racheté par la fierté du front, par les lignes hardies d'un nez aquilin aux ailes un peu ouvertes, et surtout par le rayonnement presque insoutenable du regard.

Pelven crut retrouver dans la physionomie de l'inconnu quelques-uns des traits caractéristiques d'un familier illustre; mais il devait à son éducation patricienne des renseignements trop précis et trop minutieux sur le personnel de la maison de Bourbon, pour ne pas reconnaître sur-le-champ qu'aucun des noms attribués par l'opinion publique au jeune chef qu'il avait devant les yeux ne lui appartenait réellement. Quel qu'il fût, toutefois, son attitude et ses façons étaient souveraines: nul ne paraissait lui contester le droit d'agir en prince, et il en usait avec une assurance tempérée par la plus exquise politesse. Sa parole courait comme une flamme à travers le cercle des convives, rapide, affable, entraînant, pénétrant dans les esprits les plus rudes comme dans les plus cultivés, appropriant la plaisanterie ou l'éloge au goût et aux habitudes de chacun, avec une flexibilité surprenante de ton et de langage.

Toutes les séductions et tous les genres de victoire semblaient promis à cette nature comblée de tous les dons, qui alliait une sorte de grâce voluptueuse à l'attrait imposant de la force, et qui parlait avec la même éloquence aux soldats et aux femmes. Toutefois cette riche médaille ne pouvait manquer d'avoir son revers: un aspect délicat eût été choqué par l'éclat même de tant de ressources et de qualités jetées en dehors, pour ainsi dire, sans réserve, et qui pouvaient faire douter s'il restait quelque chose au fond. Il paraissait plus naturel d'accepter ce jeune homme pour maître que de le prendre pour ami.

Hervé ne put s'empêcher de trébucher quand il s'entendit nommer par celui qui était l'objet de son aveugle attention, et à qui nous donnerons désormais son surnom de Fleur-de-Lis: — Monsieur de Pelven, disait-il en le saluant de son verre soulevé, vous que je boivais à l'heureux accident qui nous vaut l'avantage, très apprécié par nous, de vous posséder?

—Monsieur, répondit Hervé en s'efforçant de sourire, ou je me trompe fort, ou c'est vous qu'on en doit remercier, s'il y a lieu toutefois à des remerciements.

—Mon Dieu! monsieur le comte, reprit Fleur-de-Lis avec un accent pénétré ou affectueux, ou je me trompe fort moi-même, ou vous ne me pardonnez pas, mais là, bien chrétiennement, la liberté que j'ai prise de dispenser de vos services à votre insu.

—Ma foi, monsieur, dit gaiement Hervé, je vous avoue que j'ai encore sur le cœur un certain coup d'assommoir...

—Ah! Dieux! merci! je ne l'ai pas sur la conscience, moi. George, je vous en prie, mon ami, revendez vos actes... Je ne veux pas que votre poing reste entre M. de Pelven et moi... Voici l'assommeur, mon cher comte, ajouta le jeune homme en montrant à Hervé une espèce de paysan aux épaules carrées, à la tête ronde, dont la cravate flottante laissait voir un cou d'Hercule... Vous pardonnerez à George quand vous l'aurez vu au feu, j'en suis sûr.

—Excusez, monsieur le comte, dit George en faisant entendre un gros rire, mais il s'agissait de nous sauver tous, et puis un coup de poing ne déshonore pas.

—Je ne dis pas qu'il m'ait déshonoré, mon ami, répliqua Hervé, mais il m'a fait mal. Je suppose, monsieur George, que vous étiez une des dames qui avaient leur lingée cette nuit-là dans la vallée de la Groach? Puis-je vous demander sans indiscrétion le motif de cette mascarade, tout aimable d'ailleurs?

—Ah! ne m'en parlez pas! dit Fleur-de-Lis; ces Bretons sont si braves, qu'il en sont fous! Ils voulaient me faire accueil par cette drôlerie qui nous causa tout l'embarras du monde.

—Et ne puis-je savoir, monsieur George, reprit Hervé, en vertu de quelle sorcellerie vous avez pu esquivé notre feu impudiquement?

—Ah! monsieur, répondit George, c'est que mes gars ont de l'aplomb voyez-vous! Je les ai habitués à plat ventre de temps en temps pour laisser passer la mitraille... Vous avez pu juger vous-même avec quelle précision ils font cette manœuvre.

Mademoiselle de Kergant se leva de table comme l'intermédiaire partisan achevait de parler; elle prit la main que lui offrait Fleur-de-Lis, et tous convives passèrent à leur suite dans un salon voisin, que décoraient des portraits de famille. Hervé, en voyant ces graves figures d'ancêtres, témoins vénérés de son enfance, protecteurs domestiques de ses pasibles années, ne put se défendre d'un retour amer sur les chagrins et les agitations de l'heure présente. Tandis que la société, dispersée par groupes dans les salons, se livrait à une de ces conversations expansives auxquelles dispose un bon repas, il se retira dans l'embrasure profonde d'une fenêtre. Il y était à peine, qu'il vit Bellah s'appro-

cher avec une apparence souriante et distraite, en lançant quelques mots derrière elle aux personnes voisines; puis, changeant de ton et de visage dès qu'elle fut tout près de lui: —Hervé, que venez-vous faire ici? dit-elle rapidement et à demi-voix.

A continuer.

COMMERCE.

Corrigé par C. R. COUSINS & C^{ie} marchand de grains.

	GROS	DETAIL
FLEUR CANADIEN		
patentée	\$ 6 50	\$ 6 75
Supérieure extra	5 25	5 50
extra	0 00	0 00
supérieure	5 00	5 00
forte pour boulanger	5 50	6 00
du printemps extra	0 00	0 00
forte pour boul.	2 90	3 10
FLEUR AMERICAINE		
choisie supérieure extra	0 00	0 00
choisie X	0 00	0 00
famille très choisie	0 00	0 00
" " " "	3 50	3 75
ble d'inde par 100 lbs	2 00	2 15
d'avoine par quart	5 75	6 00
Sarrasin par 100 lbs	0 00	2 10
Avoine par 32 lbs	40	41
Pois par 65 lbs	95	1 05
Orge par 50 lbs	60	70
Sarrasin par 50 lbs	60	70
ble d'inde du nord par 56 lbs	85	90
" sud	00	80
Lard melle par quart	24 00	25 00
Huile de charbon, galons	25	30
Gros sel	70	75
Sel de table	1 50	1 60
Graisine en saeu	3 00	3 10

MARCHÉ DE ST-JEAN

Patates	0 60	0 80
Enfants par douzaine	0 14	0 15
Poulets par couple	0 60	1 00
Poulets par couple	0 25	0 50
Oies par couple	1 00	1 50
Dindes par couple	2 00	0 00
Beurre frais par lbs	0 20	0 25
Beurre salé par lbs	0 16	0 20
Saindoux par lbs	0 15	0 17
Lard frais par 100 lbs	9 00	10 00
Bœuf par 100 lbs	5 00	7 00
Foin par 100 bottes	5 00	8 00
Paille par 100 bottes	2 00	3 00
Bois à la corde	3 00	6 00

MARCHÉ EN GROS DE MONTREAL.

FARINE — Supérieure extra	\$ 5 07	\$ 5 15
Extra supérieure	4 90	5 00
De goût	0 00	4 85
Extra du printemps	4 85	4 90
Supérieure	4 50	4 65
Farine forte de boulangers	5 20	5 40
" " " " " " " "	6 25	6 75
Fine	4 10	4 20
Moyenne	3 75	3 85
Recoupée	3 60	3 65
Farine en sac du Haut-Canada par 100 lbs	2 40	2 50
Farine en sac de la Cité (livrée)	3 10	3 00
Farine d'avoine	2 75	3 00
Farine de blé d'Inde	1 70	2 00
Farine de sarrasin	1 20	1 25
Lard, \$22.75 à \$23.50.		
Saindoux, 14 à 15.		
Jambons, 14 à 16.		
Beurre de l'Ouest, 18 à 20c.		
" Townships, 20 à 23c.		
" Morrisburg, 18 à 22c.		
Fromage, 11 à 13c; frais, 0 à 00.		
On doit ajouter 1/4c à 2c. pour le détail aux prix ci-haut.		

MARCHÉ DE MONTREAL

FARINE	\$	c.	\$	c.
Farine de blé, de la campagne, par 100 lbs.	2 80	3 00		
Farine d'avoine	2 90	3 00		
Farine de blé d'Inde	2 00	2 00		
Sarrasin	1 90	2 00		

LAITIERS.

Beurre frais à la livre	0 00	0 25
-------------------------	------	------

LÉGUMES.

Patates au sac	0 65	0 85
----------------	------	------

VOLAILLES.

Dindes (vieux) au couple	2 50	3 00
Dindes (jeunes) do	1 60	1 50
Oies au couple	1 80	2 00
Poulets au couple	0 80	1 00
Poulets au couple	0 80	1 00

DIVERS.

Sucre d'érable à la livre	0 10	0 12
Sirop d'érable au gallon	1 10	1 20
Miel à la livre	0 13	0 14
Grains frais à la douz.	0 18	0 20
Saindoux à la livre	0 14	0 17
Haddock à la livre	0 05	0 07

VIANDES.

Lard frais par 100 lbs	10 00	12 00
Bœuf do	5 00	6 00
Lièvres	0 00	0 00

GRAINS.

Blé par minot	1 70	1 80
Pois do	1 00	1 10
Orge do	0 65	0 75
Avoine à la poche	0 90	1 05
Sarrasin par minot	1 20	1 25
Lin do	0 00	0 00
Mil do	2 25	2 50
Blé d'inde do	0 90	1 10
Fèves par minot	1 00	1 20

OIGNONS.

Canards au couple	0 00	0 00
Pigeons domestiques au couple	0 25	0 36
Perruches au couple	0 45	0 00
Tourterelles à la douzaine	0 00	0 00

Foin, 1ère qualité, 100 bottes

Foin, 1ère qualité, 100 bottes	14	12 00
Foin, 2ème qualité	9 25	10 50
Paille, 1ère qualité	4 50	6 00
Paille, 2ème qualité	3 00	4 00

Dissolution de société.

La société ci-dessus existant entre Napoléon Smith et Louis Vaudais, la raison sociale de Smith & Vaudais est dissoute de consentement mutuel.

Les affaires seront continuées sous le nom de Vaudais & C^{ie}.

Un grand choix de meubles.

Les portes, châssis, jalousies, moulures de toutes sortes / découpées de toutes espèces.

Tinnettes grandes et petites. Les ordres seront remplis sous un plus court délai que par le passé et à meilleur marché. Quinze ouvriers sont attachés à l'établissement.

Une visite respectueusement sollicitée.

St-Césaire, 19 mai 1883—1m.



Arrivée des trains à St-Jean

CENTRAL VERMONT.		
De St Albans, passager	7 20 a. m.	
" " " "	7 25 a. m.	
" " " "	7 07 p. m.	
" " " "	7 10 p. m.	
De Magog et Waterloo, mixte	3 45 p. m.	
" " " "	7 50 a. m.	
" " " "	4 40 p. m.	

GRAND TRONC.

De Rouss Point, passager	7 20 a. m.	
" " " "	9 10 p. m.	
" " " "	12 30 p. m.	
De Montréal, passager	8 10 a. m.	
" " " "	9 55 a. m.	
" " " "	4 15 p. m.	
" " " "	7 30 p. m.	

Départ des trains de St-Jean.

CENTRAL VERMONT.

Pour St-Albans, Boston et New-York, passager 8.10 a. m., 9.55 a. m., 4.15 et 7.40 p. m.

Pour West-Farnham et Waterloo 8.25 a. m. et pour Waterloo Magog 4.20 p. m.

GRAND TRONC.

Pour Montréal, passager, 7.20 a. m., 6.20 p. m., 9.15 p. m., mixte 12.30 p. m.

Pour Rouss Point, Plattsburg et Whitehall, passager, 8.15 a. m. et 4.20 p. m.

ALLEZ A LA

Maison Richelieu,

—POUR VOUS—

ETOFFES A ROBES

Serges françaises tout laine, Serge Union, Bocard à robes, Cachemire noir et de couleur, le plus bel assortiment qu'il y ait à St-Jean et à des prix qui méritent tout compliment.

FLANELLES FRANÇAISES, FLANELLES D'OPERA, FLANELLES ANGLAISES, FLANELLES AMERICAINES (Union), FLANELLES CANADIENNES.

Depuis 1/2cts jusqu'à \$1.50

Notre département de Tweeds est au complet et comprend un assortiment varié de Tweeds.

ANGLAIS, ECOSSAIS ET CANADIENS,

DES DERNIERS GOUTS.

Un tailleur est attaché à notre établissement.

Nous ne vendons qu'à un seul et bas prix. Et nous nous ferons un plaisir de montrer nos marchandises.

Larocque et Bourke

Coin des rues

RICHELIEU ET ST. JACQUES

ST-JEAN, P. Q.

Voulez-vous vous chauffer

A BON MARCHÉ ? ?

—ALLEZ CHEZ—

OLIVIER PAQUIN

77-RUE RICHELIEU-77

Où vous serez certain de trouver un assortiment complet de

Chaussures de toutes sortes

—POUR—

Hommes, Femmes et Enfants.

M. PAQUIN achetant toujours pour argent comptant et ayant par conséquent peu de dépenses, est en état de vendre à meilleur marché que partout ailleurs.

Pour plus de satisfaction qu'on aille lui faire une visite et on sera certain de ne pas avoir fait un voyage inutile.

N'oubliez pas l'endroit, chez

O. Paquin, 77, Rue Richelieu.

St. Jean, 12 déc. 1882.

SAMOISSETTE, MORIN & C^{ie}

MANUFACTURIERS DE

Portes, châssis, jalousies, moulures de tous genres, &c.

MARCHANDS DE BOIS DE TOUTES ESPECES, TELS QUE :

Pin, épicéa, pruche, chêne, frêne, bois blanc, merisier plane et rut.

BARDEAU

de pin, de cèdre et de pruche constamment en mains.

Commandes exécutées sous le plus court délai et à l'entière satisfaction des pratiques.

Samoisette, Morin & C^{ie}

RUE ST-JACQUES

[Près du chemin de fer.]

ST-JEAN, P. Q.

St-Jean, 21 mai 1881—1a.

Alphonse Morin, B. C. I.

AVOCAT

Bureau de la Banque de St-Jean

NAPRIERVILLE, P. Q.



LIGNE DE L'AIR

BOSTON & MONTREAL

Pou tel plus ancienne et la plus courte

Tous les trains sont munis de plate-forme